

La procédure d'affectation AFFELNET

AFFELNET (affectation des élèves par le net) : application informatique permettant de gérer l'affectation des élèves.

Procédure PAM (pré-affectation automatisée multicritères) : classement automatisé des élèves dans AFFELNET à partir d'un barème.

Pour Qui ?

La procédure AFFELNET post-3e concerne l'entrée dans les établissements publics de l'éducation nationale et de l'agriculture, ainsi qu'une partie des établissements privés (*lien sur la liste*) pour les formations suivantes :

- ✓ 2de générale et technologique
- ✓ 2de spécifique
- ✓ 2de professionnelle
- ✓ 1re année de CAP

Comment ?

En Mai, les élèves doivent remplir une fiche (donnée par les établissements) en intégrant tous leurs vœux (du public et du privé sous contrat) et en les hiérarchisant selon leur préférence. La saisie des candidatures sera effectuée par leur collège d'origine, qu'il soit public ou privé sous contrat.

Les Etablissements privés :

Depuis 2014, une partie des établissements privés est concernée par cette procédure.

Le classement des candidats dans les formations privées sous contrat est fait par des commissions d'établissement et non par l'application informatique automatisée. **Les élèves doivent donc impérativement** prendre contact avec les établissements privés de leur choix pour préparer leur admission.

Le candidat peut formuler **dix vœux au maximum dans l'académie** et 5 vœux hors académie s'il le souhaite, classés par ordre de **préférence**.

Si l'élève est admis dans plusieurs de ses vœux, le traitement AFFELNET retient l'admission dans le vœu le mieux placé. Le **classement des vœux** effectué par les représentants légaux dans la fiche préparatoire à l'affectation est donc très important.

	Élèves faisant des vœux dans le public seulement	Élèves faisant des vœux dans le privé sous contrat seulement	Élèves faisant des vœux mixtes (dans le public ET dans le privé SC)
Élèves originaires du public	Saisie dans Affelnet	Saisie dans Affelnet <u>et démarche directe auprès des établissements</u>	Saisie dans Affelnet <u>avec classement par ordre de préférence</u>
Élèves originaires du privé sous contrat		Pas de saisie dans Affelnet Démarche directe auprès des établissements	<u>et démarche directe auprès des établissements privés</u>

La voie professionnelle

Les capacités d'accueil dans la voie professionnelle étant limitées, la sélection des candidats se fait à partir d'un barème basé sur les résultats scolaires et d'éventuelles bonifications.

L'APPRENTISSAGE

Les candidatures en centre de formation d'apprentis (CFA) **sont en partie gérées par AFFELNET**.

Les élèves souhaitant signer un contrat d'apprentissage doivent aussi prendre directement contact avec le centre de formation des apprentis, faire des préinscriptions en ligne quand elles sont possibles.